

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-027

LE PRESIDENT,

Objet :

**Marché d'alimentation en eau
potable - Station de pompage
du haut service de Commelle
Vernay - Renouvellement du
groupe pompage n°1
Avenant n°1 - Titulaire
:groupement SOC / STEMI**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-098 du Comité syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu l'article R2194-7° du Code de la commande publique portant sur la possibilité de modification du marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a conclu un marché avec le groupement SOC/STEMI pour le renouvellement du groupe de pompage n°1 de la Station de pompage du haut service à Commelle Vernay, notifié le 17 décembre 2024 ;

Considérant que des modifications non substantielles ont été rendues nécessaires en cours d'exécution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché d'alimentation en eau potable à la station de pompage du haut service à Commelle Vernay pour le renouvellement du groupe de pompage n°1 ;

2°) de préciser que l'avenant a pour objet des modifications non substantielles rendues nécessaires en cours d'exécution du marché ;

3°) de préciser que l'avenant n°1 augmente le montant du marché de 18 198.50 € HT, élevant ainsi le montant du marché à 638 065.30 € HT soit 845 952.60 € TTC en prenant

en compte la prime CEE dont bénéficie le marché ;

4°) de signer l'avenant n°1 et préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 24 février 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

Roanne, le 24 février 2026

Le Président



MARCHÉS PUBLICS

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

ROANNAISE DE L'EAU
SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU
63, RUE JEAN JAURÈS
42 300 ROANNE

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT SOC / STEMI
REPRÉSENTÉ PAR SOC (MANDATAIRE)
AVENUE DE PAGNO – BP51
33166 SAINT MEDARD EN JALLES

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE DU HAUT SERVICE DE COMMELLE VERNAY
RENOUVELLEMENT DU GROUPE DE POMPAGE N°1**

■ Date de la notification du marché public :

17 décembre 2024

■ Montant initial du marché public :

Taux TVA :	20%
Montant HT1 :	1 021 238.00 € sans prime CEE
Montant TVA :	204 247.60 €
Montant TTC1 :	1 225 485.60 € sans prime CEE
Déduction des CEE :	401 371.20 €
Montant HT2 :	619 866.80 € avec prime CEE
Montant TTC2 :	824 114.40 € avec prime CEE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les modifications introduites par le présent avenant n°1 concernent :

- Le remplacement des tuyauteries, initialement prévu en acier, par de l'inox 316L, ce qui entraine une plus-value estimée à 9 000,00 € HT et intégrée au prix n°2 de la DPGF.
- La fourniture de fusibles de réserves en remplacement de fusibles de rechange du G1 qui ont finalement été installés dans la cellule HTA du G2 pour être en cohérence avec la note de calcul HTA/BT. Cela entraine une plus-value estimée à 650,00 € HT intégrée au prix n°2 de la DPGF.
- Le remplacement de la cage de protection du cadran du Groupe n°2 souhaité par Roannaise de l'Eau. Cela entraine une plus-value estimée à 4 803,50 € HT intégrée au prix n°3 de la DPGF.
- Le remplacement des câbles de puissance du Groupe n°2, devenus trop courts compte tenu de la profondeur de la nouvelle armoire de commande. Cela entraine une plus-value estimée à 1 860,00 € HT intégrée au prix n°8 de la DPGF.
- Le remplacement des fusibles du Groupe n°3 lié aux notes de calcul des protections et câbles. Cela entraine une plus-value estimée à 1 520,00 € HT intégrée au prix n°4 de la DPGF.
- Le remplacement du Cardew du Groupe n°3 car l'équipement actuel n'est finalement pas transposable pour la nouvelle tension de 690 Vca. Cela entraine une plus-value estimée à 365,00 € HT intégrée au prix n°9 de la DPGF.

■ Incidences financières introduites par le présent avenant :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant : **18 198,50 € HT** se décomposant comme suit :

- Plus-value : + 9 000,00 € HT (tuyauteries Inox)
- Plus-value : + 650,00 € HT (fusibles du G1)
- Plus-value : + 4 803,50 € HT (cage de protection du cadran du G2)
- Plus-value : + 1 860,00 € HT (câbles puissance G2)
- Plus-value : + 1 520,00 € HT (fusibles du G3)
- Plus-value : + 365,00 € HT (Cardew du G3)

Montant du marché après avenant n°1 :

Taux TVA :	20%
Montant HT1 :	1 039 436.50 € sans prime CEE
Montant TVA :	207 887.30 €
Montant TTC1 :	1 247 323.80 € sans prime CEE
Déduction des CEE :	401 371.20 €
Montant HT2 :	638 065.30 € avec prime CEE
Montant TTC2 :	845 952.60 € avec prime CEE

Les modifications ci-avant du projet génèrent une augmentation de **+ 2,94 %** du montant du marché.

■ Incidences sur les délais, introduites par le présent avenant :

Cet avenant n'impacte pas les délais du marché.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean-François CHATELAIN Directeur d'Agence SOC		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 08/10/2024.